

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
LIVRAISONS DE BÉTON ET MATÉRIAUX  
495, CHEMIN DE LA GARDUÈRE  
POINT P / ST MAXIMIN**

**PROROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU notre arrêté n°212 du 23 mars 2023 relatif aux livraisons citées en entête,  
VU l'autorisation du permis de construire N° 083 009 20 T0038 délivré par la commune de Bandol en date du 05/11/2020,  
VU la demande de prorogation datée du 25 avril 2023 de M. Gaëtan RENOÛ – Technico Commercial Agence POINT P Saint- Maximin La Sainte Baume tel : 06.49.21.23.90 sise : Route d'Aix – 83470 SAINT-MAXIMIN (courriel : [gaetan.renou@pointp.fr](mailto:gaetan.renou@pointp.fr)),  
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons citées ci-dessus.

**– A R R E T O N S –**

**ARTICLE 1° :** Les mesures de notre arrêté n°212 du 23 mars 2023 concernant les véhicules poids-lourds supérieurs à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas **19 tonnes** de l'entreprise précitée autorisés à se rendre 495, Chemin de la Garduère pour la livraison de béton et matériaux :

**SONT PROROGÉES JUSQU'AU VENDREDI 27 MAI 2023**

**ARTICLE 2° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours-Citoyens » accessible par internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **27 AVR. 2023**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.



**Pour le Maire**  
Valérie BOURON  
1ère Adjointe  
Déléguée à la Sécurité